



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Convocation : **15 novembre 2016**
Date affichage : **2 décembre 2016**

Nombre de délégués
En exercice : **19**
Présents : **12**
Absents : **7**

L'An deux mille seize, le vingt-trois novembre à dix-huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à son siège social, sous la présidence de Monsieur Patrick SAUTREY, le Président.

Étaient présents : Messieurs Patrick SAUTREY, Guy SAVOYE, Christian RICHARD, Jean FORET, Bruno NEGRELLO, Didier BELTRAMELLI, Michel BENESSIANO, Gilbert LAVRY, Philippe DEGAY et Mesdames NONNOTTE-BOUTON Catherine, CALINON Séverine, CRETET Cyriel.

Étaient excusés : Mesdames BUSSIERE P, VOUTQUENNE I et Messieurs Jean THERY, Dominique TRONCIN, Jean-Baptiste GAGNOUX, Daniel AFFLARD, Jean-Marie PERNET.

Le Président rappelle les différentes délibérations adoptées au dernier bureau syndical.

Rapport préparatoire n° 1 : Approbation du compte rendu du Bureau Syndical du 19 octobre 2016 (annexe 1)

Le Président DEMANDE aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations.

En l'absence de remarque et observation, le Président MET au vote l'APPROBATION du compte-rendu du Bureau Syndical du 19 octobre 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical,
✓ APPROUVENT le compte-rendu du Bureau Syndical du 19 octobre 2016

Rapport préparatoire n° 2 : Marchés Publics

Liste des marchés à procédure adapté conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 6 octobre 2016 et le 23 novembre 2016

Désignation	Titulaire	Montant en € TTC
Collecte des cartons bruns des commerçants et professionnels	ASMH	14 560,00
Collecte des encombrants hors Mesnils Pasteur	ALCG	7 370,00
Lavage des containers en points d'apport volontaire		
Lot n° 1 : lavage des CSE	C.N.E.T. Environnement	15 660,00
Lot n° 2 : lavage des colonnes aériennes verre et papier	C.N.E.T. Environnement	22 980,00

Les membres du bureau syndical ONT PRIS CONNAISSANCE de la liste des marchés conclus dans le cadre des délégations accordés au Président entre 06/10/2016 et le 23/11/2016 et demande de préciser le nombre de colonnes lavées.

La liste des marchés conclus dans le cadre des délégations accordés au Président entre le 06/10/2016 et le 23/11/2016 sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil syndical pour information.

Monsieur DEGAY demande la raison pour laquelle le karcher du SICTOM n'est pas utilisé.

Le Président précise qu'il est important de réaliser les opérations et que le SICTOM ne pouvait pas tout faire. Le directeur complète l'information en précisant que l'équipement du SICTOM n'est pas aussi performant et sera utilisé pour laver les PAV verre et papier de Dole.

Rapport préparatoire n° 3 : Modification de la délibération du 1er juillet 2015 concernant les enterrés Test facturé à la Mairie de Dole et qui pourront être facturé à la CAGD (annexe 2)

Le Président présente le projet de délibération.

Celui-ci sera modifiée avant d'être présenté au conseil syndical pour approbation, suivant la demande des membres du bureau syndical représentants la CAGD et la Ville de Dole.

La facturation sera établie à l'ordre de la CAGD.

Les membres du Bureau syndical sont invités à EMETTRE un AVIS sur la modification de la délibération du 1^{er} juillet 2015 relative à la participation financière dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Les membres Bureau Syndical ONT EMIS UN AVIS FAVORABLE à la modification de la délibération du 1^{er} juillet 2015 relative à la participation financière dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés, avec une facturation établie à l'ordre de la CAGD.

Ce projet de délibération sera présenté au prochain Conseil Syndical pour approbation.

Rapport préparatoire n° 4 : Débat d'orientation budgétaire 2017 (annexe 3)

Le Président EXPOSE le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

Les membres du Bureau Syndical ONT PRIS CONNAISSANCE du débat d'orientation budgétaire. Ce dernier sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Rapport préparatoire n° 5 : Reversement exceptionnel aux adhérents (annexe 4)

En préambule au vote des tarifs 2017, le Président informe les membres du Conseil Syndical que le SYDOM du Jura a décidé, lors de son Comité Syndical du 24 octobre 2016, de régler à chacun de ses adhérents un versement exceptionnel correspondant à 2 euros par habitants.

Par ailleurs, une projection du compte administratif 2016 du SICTOM de la zone de Dole laisse prévoir un excédent global à reporter sur 2017.

C'est pourquoi, le Président propose aux membres du Conseil Syndical de reverser à chacun de ses adhérents le versement exceptionnel du SYDOM et d'ajouter 2 euros supplémentaires par habitant.

Les membres du Bureau syndical sont invités à EMETTRE un AVIS sur le reversement exceptionnel de 4 euros par habitant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Les membres Bureau Syndical ONT EMIS UN AVIS FAVORABLE au reversement exceptionnel de 4 euros par habitant

Ce projet de délibération sera présenté au prochain Conseil Syndical pour approbation.

Rapport préparatoire n° 6 – Tarifs 2017 (annexe 5)

Le Président propose de maintenir le tarif à l'habitant compte tenu du refus des adhérents de retenir le tarif incitatif proposé par le SICTOM, à l'exception de la pesée du pont bascule à 4.50 € au lieu de 3.75 €.

Les membres du Bureau syndical sont invités à EMETTRE un AVIS sur les tarifs 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Les membres Bureau Syndical ONT EMIS UN AVIS FAVORABLE aux tarifs 2017

Ce projet de délibération sera présenté au prochain Conseil Syndical pour approbation.

Rapport préparatoire n° 7 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2017 (annexe 6)

Le président présente le projet de délibération autorisant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2017.

Les membres du Bureau syndical sont invités à EMETTRE un AVIS sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Les membres Bureau Syndical ONT EMIS UN AVIS FAVORABLE à l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2017.

Ce projet de délibération sera présenté au prochain Conseil Syndical pour approbation.

Rapport préparatoire n° 8 – Constitution d'un groupe de travail

A travers leurs délibérations sur la tarification incitative, les adhérents du Sictom ont souhaité que soient étudiées de nouvelles orientations sur l'organisation du syndicat, en particulier concernant le service Collecte et le service Prévention et Communication.

L'objectif est la réduction des coûts par une meilleure optimisation des services.

Concernant la collecte, il s'agira d'étudier la réduction de fréquence de la collecte par le C 0,5 et/ou la collecte en PAV.

Concernant la prévention et la communication, il s'agira de revoir les actions en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Compte tenu que ces réflexions peuvent modifier de façon significative le service auprès des usagers, les besoins en personnel et les besoins en équipements de pré collecte et de collecte, compte tenu de l'importance des enjeux pour les habitants, pour les adhérents et pour le service collecte du Sictom, le président propose de constituer un groupe de travail composé du Président, des vice-Présidents et d'élus représentant chaque adhérent.

Afin de disposer d'un groupe représentatif, il est proposé de retenir les répartitions suivantes :

- CAGD : 4 dont 2 de Dole
- Jura Nord : 2
- Val D'amour : 2
- Plaine Jurassienne: 2

Ce groupe de travail sera chargé de proposer les orientations souhaitées de leurs collectivités, de décider du programme technique de travail et de proposer les décisions à retenir pour une présentation au Bureau et au Conseil Syndical. Le groupe de travail devra aussi réfléchir sur le calendrier.

Les représentants des adhérents du Sictom seront aussi chargés d'informer leur collectivité de l'avancement de ces études et propositions du groupe de travail.

Par conséquent, chaque adhérent devra communiquer au Sictom le nom des élus le représentant.

Le Président souhaite que chacun de nos adhérents présentent courant décembre les noms de leurs représentants.

Les membres Bureau Syndical ONT PRIS ACTE de la constitution d'un groupe de travail.

La création d'un groupe de travail sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil syndical pour information.

Rapport préparatoire n° 9 – Information et questions diverses

Modification des horaires de déchèteries :

Mr BELTRAMELLI souhaiterait une ouverture le lundi pour Chaussin et fermer une autre journée. La question est posée pour le dimanche matin mais le bureau ne souhaite pas étudier cette possibilité.

Le Président précise pour les horaires :

- modifications des horaires de déchèterie de Brevans, Tavaux et Dole en horaire d'été fermant à 18 h 00 au lieu de 18 h30
- période hiver du Lundi 2 janvier au samedi 25 mars et du lundi 16 octobre au samedi 30 décembre 2017
- période été du lundi 27 mars au samedi 14 octobre

Modification du règlement de collecte :

Le Président précise qu'il souhaitait faire des modifications bien avant la vidéo car en signant les courriers des ambassadrices signalant les défauts importants du tri à certains habitants et professionnels, Monsieur SAUTREY se rendait compte que les courriers ne changeaient rien aux comportements de l'utilisateur. Depuis septembre, les courriers adressés aux usagers qui récidivaient après trois courriers recevaient un courrier les informant que le bac peut être bloqué voir retiré. Le Président précise que certains agents sont menacés par des mauvais trieurs qui veulent que leur bac soit collecté. C'est pour ces raisons que le président souhaiterait la modification du règlement

Mme CRETET craint que les usagers trient moins bien à cause de la vidéo qui montre un agent du SICTOM mélangeant les emballages avec les ordures ménagères. Mme CRETET propose que la collecte des emballages souillés soit réalisée et que le tri ou déclassé soit fait au SICTOM.

Mr BELTRAMELLI évoque les articles suite à la vidéo du journaliste et du syndicat CGT. Mme CALINON et Mr BENESSIANO seraient plutôt favorable à verbaliser l'usager du bac mal trié, et propose que le SICTOM étudie cette possibilité.

Le Président souhaite que l'on étudie une amende pour les professionnels. Nous pouvons nous poser la question de l'assermentation des ambassadrices. Par contre pour les usagers, le SICTOM pense qu'il ne peut pas verbaliser, il conviendrait que les adhérents s'interroge sur cette possibilité où le SICTOM facturerait l'adhérent qui refacturerait le particulier. Après vérification, un décret de 2015 permet au SICTOM de verbaliser les particuliers par l'assermentation des agents.

Mme CRETET, évoque le cas d'un agent du SICTOM qui a eu des propos incorrects envers une personne de Damparis. Le Président précise que l'agent est convoqué pour un entretien disciplinaire.

Le Président souhaite aussi faire une copie au Maire des courriers adressés aux professionnels ayant mal trié.

Mme CALINON précise que dans sa commune, le Maire envoi un courrier de félicitations aux usagers bon trieur.

Le Président informe que le Mémotri et l'ABCD sont en cours d'impression et devraient être disponibles pour le conseil syndical. Les documents seront aussi diffusés en PDF aux communes et adhérents.

Monsieur FORET demande quelques autocollants pour les bacs suite aux nouvelles consignes de tri.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,*

**Le Président
Patrick SAUTREY**

